



1. AFFAIRES GÉNÉRALES (THIERRY AMY)

Bureau de Poste de Cugy

Comme vous l'avez peut-être lu dans les médias, la Poste Suisse a récemment communiqué ses intentions quant au redimensionnement à moyen terme de son réseau de bureaux postaux dans le Canton de Vaud.

Suite à notre correspondance du 11 avril 2017, la Municipalité a été informée début juin que la Poste garantissait le maintien de l'exploitation du bureau situé dans notre Commune, ceci au moins jusqu'en 2020. Il s'agit ainsi de la dernière filiale des villages environnants, après les fermetures successives ces dernières années de celles de Bretigny-sur-Morrens, Morrens et Froideville. Notre Autorité est satisfaite de cette décision qui souligne l'important potentiel de ce bureau au sein de la région, mais est cependant consciente que les engagements de la Poste se limitent à seulement quelques années.

Dès lors, la Municipalité restera attentive à la préservation de cette offre postale au sein de notre Commune et fera part au Conseil communal des éventuelles évolutions significatives de ce dossier. Elle invite d'autre part les habitants de Cugy à utiliser en priorité cette filiale pour leurs opérations postales, afin de garantir un niveau d'activité qui ne pourra que renforcer la pertinence de préserver une telle offre au sein de notre Commune.

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (THIERRY AMY)

Séance d'information publique sur le Plan de zone réservée

La Municipalité a annoncé, sur le site Internet et dans la PIO, l'organisation d'une séance d'information au public sur les modalités d'application et les conséquences du Plan de zone réservée qu'elle est sur le point de mettre à l'enquête. Celle-ci aura lieu le jeudi 6 juillet 2017 à 20h00 à la Maison villageoise.

Cette démarche fait suite à un ensemble de dispositifs d'information (Feuille des Avis Officiels, PIO, site Internet, FAQ-Foire aux questions, communications au Conseil communal) que la Municipalité a souhaité, ces derniers mois, mettre à disposition des habitants et propriétaires fonciers, afin de les informer en toute transparence de l'entrée de la Commune dans ce Plan.

Nous vous invitons dès lors toutes et tous à assister à cette séance, organisée en collaboration avec notre mandataire M. Régis Courdesse, ingénieur-géomètre, qui permettra de présenter en détail ce dispositif et de répondre aux questions des personnes intéressées.



3. AFFAIRES SCOLAIRES (JEAN-PIERRE STERCHI)

Organisation de la rentrée scolaire d'août 2017 de l'accueil parascolaire

Comme c'était le cas l'année dernière, l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Cugy manque de places pour la rentrée scolaire prochaine. Les élèves de 6P et quelques élèves de 5P également ne pourront pas être accueillis au sein de cette structure.

Ainsi, l'organisation en vigueur cette année sera maintenue en 2017-2018 et l'ASICE proposera un service de cantine à midi pour ces élèves avec une prise en charge comprenant l'accompagnement pour se rendre à l'UAPE, une surveillance et une animation jusqu'à la reprise des cours de l'après-midi.

En ce qui concerne l'après-midi, les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) aux devoirs surveillés ou s'approcher de la structure privée Biogym qui propose un accueil des enfants dès la 5^e année, de la sortie de l'école jusqu'à 18h30.

L'objectif de l'ASICE et des Communes de répondre à l'ensemble des demandes d'accueil est ainsi atteint. En attendant la création de structures d'accueil répondant aux exigences cantonales, les mesures provisoires proposées devraient satisfaire au mieux les familles de nos villages.